



Remboursement d'IRA

Par Arlette

Bonjour,

Il y a 5 ans avec mon ex compagnon nous avons acheté un bien immobilier à crédit. Suite à notre séparation, celui-ci a décidé de garder le bien et de reprendre le crédit en son nom. Mon ex compagnon a de son plein gré réglé la totalité des frais d'IRA auprès de la banque et de reprendre le crédit immobilier que nous avons contracté ensemble. L'offre de financement accordé, il a été présenté chez le notaire et nous avons convenu d'une soulte me revenant et ainsi celui-ci devient pleinement propriétaire du bien et du nouveau crédit.

1 mois s'écoule... et Mr m'adresse un mail menaçant et me demande de régler la moitié des frais d'IRA qu'il a payé au préalable. Je ne comprend pas, ni la banque ni mon ex compagnon m'avaient parlé de frais à régler par mail, recommandé ou autre... je pense qu'il a payé pour pouvoir passer au crédit et que son dossier passe en rang 1 et maintenant que c'est fait il réclame cet argent quitte à faire des poursuites judiciaires en mon contre. Je trouve cette façon de faire malhonnête... pouvez-vous me renseigner et m'éclairer sur ce point ? A-t-il raison ou non ?
Merci d'avance et j'attends avec impatience votre retour

Par yapasdequoi

Bonjour,

Qu'est-il écrit dans l'acte de mutation que vous avez signé chez le notaire ?

C'est cet acte qui permet d'entériner vos accords, la soulte et quels frais sont à partager ou pas.

Un mail n'a aucune valeur juridique.

Par Arlette

Merci de votre intérêt à mon problème. Pouvez-vous me dire dans quelle partie il faut que je regarde ? Paiement soulte, affectation hypothécaire.... il n'y a aucune mention parlant de frais d'IRA à partager même si Mr a déjà tout réglé.

Par Arlette

Re,

Je viens de recevoir un mail du notaire qui me dit :

"Je vous laisse le soin de voir entre vous leurs modalités de répartition s'il y a lieu de les répartir."

Donc j'en déduis que c'est comme bon me semble et que cette particularité n'a pas été mentionnée dans l'acte. Mr n'aurait pas dû prendre l'initiative de régler seul l'indemnité de remboursement anticipé sans avoir la garantie de son remboursement par moitié de ma part avant signature chez le notaire... ou du moins mentionné. Je pense qu'il joue à l'intimidation et ses menaces pour m'obliger à payer.

Par yapasdequoi

J'ai la même impression. Du coup ignorer ce mail menaçant.

Les frais auraient dû être indiqués dans l'acte pour espérer les partager.

PS : Quand on négocie un prêt, on négocie aussi les IRA et le plus souvent on arrive à les annuler...

Par Arlette

Je vous remercie vivement de vos retours qui confirment ce que je pensais.

Très bon fin de week-end et merci de votre Professionnalisme !!!!

Par yapasdequoi

Avec plaisir ! continuez votre vie sereinement.